
Adresse de la municipalité de Boitron, district d'Alençon, qui annonce l'envoi d'argenterie, demande un instituteur républicain et fait l'éloge du représentant Garnier (de Saintes), lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité de Boitron, district d'Alençon, qui annonce l'envoi d'argenterie, demande un instituteur républicain et fait l'éloge du représentant Garnier (de Saintes), lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 411;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30902_t1_0411_0000_6

Fichier pdf généré le 22/01/2023

ils ne croient point, et ne croiront jamais, à la pureté des principes, au patriotisme de ceux qui leur parleront de vertu, et n'auront point de mœurs, de sobriété, quand leur table ressemblera à celle de Lucullus, de simplicité républicaine, quand avec un air constamment farouche et terrible, entourés de lâches flatteurs, ils décourageront le vrai patriote, le feront trembler même s'il est sensible, et feront sourire ainsi l'aristocrate incurable, en traînant à leur suite un luxe insultant pour le pauvre vertueux.

Que peuvent donc contre cette commune les vils calomnieux, quand les habitants de Lille ont à leur opposer des faits qui les honoreront toujours ? Vous ne croirez point à la calomnie, citoyens représentans ; nous, nous la mépriserons assez pour n'en plus parler davantage. Sentinelles vigilantes de l'un des premiers bastions de la République, les Lillois seront toujours dignes d'eux et mériteront toujours le poste qui leur est confié ; ils vous invitent à ne point désespérer, tant que la République triomphante ne soit reconnue par les tyrans qui veulent la détruire, et dont le premier supplice sera d'être forcés de l'admirer. »

[Non signé.]

9

La municipalité de Boitron, district d'Alençon, invite la Convention à rester à son poste et annonce qu'à la fête de Toulon cette commune a fait offrande à la patrie de l'argenterie de son église, qui fut portée au district, ainsi que le fer et le cuivre de la ci-devant église dédiée à la raison et aux lois : elle réclame un instituteur républicain, et dit que c'est aux lumières et à la sagesse du représentant du peuple Garnier (de Saintes), qu'elle est redevable de l'état de liberté où elle se trouve.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

10

L'agent national près le district de Besançon envoie à la Convention nationale copie de la délibération prise par les communes de Cendrey, Flagey, La Bretenière et Rougemontot, de ne professer d'autre culte que celui de la raison. Il annonce que des biens d'émigrés, estimés 85,108 liv., viennent d'être vendus 159,555 liv., et qu'il va être envoyé à la monnaie une quantité d'argenterie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

11

Le capitaine, l'état-major et les citoyens composant l'équipage du vaisseau l'*Entreprenant*, rade de Brest, remercient la Convention nationale

du décret du 14 pluviôse, relatif aux capitaines et officiers commandant les vaisseaux et frégates de la République, et qui leur rend communes les peines portées contre les commandans des places fortes, qui se rendent sans avoir essayé de brèche.

Insertion au bulletin (1).

[Rade de Brest, 25 pluv. II. A la Conv.] (2).

Votre décret du 14 pluviôse relatif aux « Capitaines et officiers des vaisseaux de ligne de la République et aux capitaines et officiers, commandant les frégates et autres bâtiments et qui leur rend commun les peines portées contre les commandans des places fortes qui se rendent sans avoir essayé des brèches » ; ce décret vous acquière sans doute un droit de plus à la reconnaissance nationale ; acceptez, Citoyens représentans, notre portion de remerciements. Cette mesure sage et nécessaire doit infailliblement déjouer les projets de ces hommes faux qui, investis de notre confiance et appelés à nous commander, auroient été assez lâches pour fuir devant l'ennemi, sous prétexte qu'ils pouvoient alléguer impunément une infériorité de forces.

En effet, commandés naguères par des aristocrates nobles et fédéralistes, combien de fois n'avons-nous pas eu la douleur de les voir déshonorer le pavillon national, en évitant la présence de l'anglois, trop certains de notre courage et de notre dévouement à la cause de la liberté.

Nos chefs n'ayant plus d'autre espoir que de vaincre ou de mourir sur l'échaufaud, nous ne serons plus exposés à être victimes de la trahison.

Mais nous aimons à le croire il n'existe plus de traîtres parmi nos chefs puisque la Marine purgée, grâce à vos sages décrets, de ces scélérats de nobles et de fédéralistes est, et ne sera désormais confiée qu'à de vrais sans-culottes qui, en nous conduisant au combat, nous mèneront à la victoire.

Pour nous, Citoyens représentans, qui ne pouvons pas être trompés sur les sentiments qui nous animent, vous jurons qu'ils sont ceux de bons républicains qui, en présence de l'ennemi, ce vil anglois, ne balanceront jamais entre la honte d'être vaincus, et la gloire de périr en défendant jusqu'au dernier moment la cause de la Liberté.

Les papiers nous annoncent que les despotes nous demandent la paix ; permettez-nous de vous dire notre sentiment : accordons la paix aux peuples mais jamais aux despotes. »

BELLOT, SOUVILLE, GESTINS (*tim.*), QUÉMÉNÉS (*tim.*), POSTEL, HUET fils, LEVEYS, DUSERM, JAGU (*chirurgien*), LE FRANCO (*m^{tro} tim.*), BARTHELEMY, Et. HAUCELIN, C. LE FRANCO (*cap^e de v^{eau}*), L. DUPAR, Jean DAUTRY, B. CHEVALIER, Fred. WILLEMS, Marc LAURENT, LEGARS, LOUIS GODAIS, LEMARCHAND, COLLIN, PIGOU, LELANDAIS, Aug. BAUDET, CRUC (*lieut.*), GUYON, CHENNAULT, DAVID, CORANTIN, PERROT, PILLOZ (*enseigne*), S. H. TREMENTIN, ONFRAY, MALLET, GADDEBLY,

(1) P.V., XXXIII, 272. Bⁱⁿ, 24 vent. (1^{er} suppl^t) et 25 vent. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 273. Bⁱⁿ, 23 et 25 vent. (1^{er} suppl^t) ; *Ann. patr.*, p. 1951.

(1) P.V., XXXIII, 273. Bⁱⁿ, 23 vent. ; M.U. XXXVII, 393.

(2) C 295, pl. 992, p. 19.